

26^e dimanche dans l'année A

Seconde chance et droit à l'erreur

Un des géants du numérique laisse régulièrement une journée libre à ses salariés, sans travail précis, avec simplement l'invitation à poursuivre des études, des projets qui les passionnent, sans obligation de résultat. Chacun a le droit d'explorer des pistes nouvelles et de se tromper. Mais l'entreprise a compris que ce « droit à l'erreur » institué était un formidable moteur de créativité. Nombre d'innovations nées en son sein sont le produit de ce droit à l'erreur, qui instaure un souffle de liberté et de confiance.

Sommes-nous prêts, toujours, à offrir une seconde chance à ceux qui se sont fourvoyés ? Et à ceux qui nous ont fait souffrir ?

Antoine Leiris, qui a perdu son épouse dans les attentats du Bataclan, a écrit ce formidable livre intitulé *Vous n'aurez pas ma haine*, où il explique refuser de se laisser entraîner dans la spirale de la détestation face aux auteurs de ces attentats qui tuent aveuglément. Tant qu'on demeure dans la haine, impossible d'accorder une seconde chance à l'agresseur.

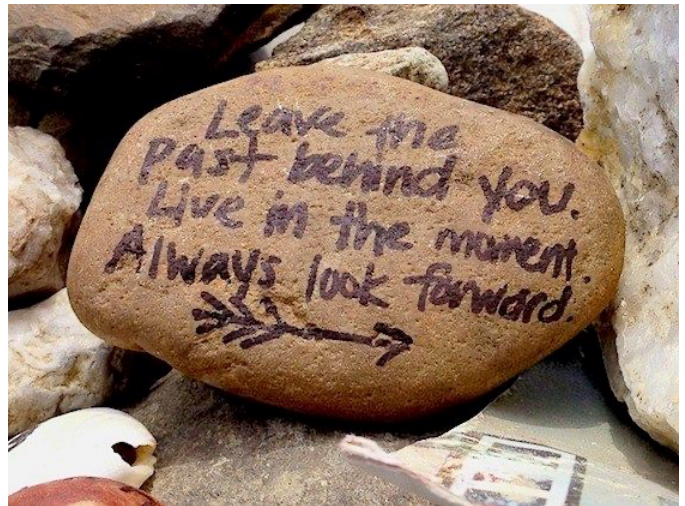
Offrir une seconde chance à chacune, chacun, est parfois bien difficile, douloureux même. Qui oserait critiquer celui qui n'y parvient pas ?

Mais offrir le droit à l'erreur, c'est rappeler à la personne que jamais elle ne peut être enfermée dans son histoire et dans sa faute.

Et offrir une seconde chance signifie ouvrir des chemins de reconstruction, de réconciliation et de paix pour l'avenir : des pays comme l'Afrique du sud ou le Rwanda s'y essaient courageusement.

Et quand cette seconde chance proposée devient une bouleversante expérience de pardon, c'est une relation nouvelle, enrichie d'une forte humanité, qui se recrée.

Dieu aussi offre toujours une seconde chance, voire même une 3^e et une 4^e. C'est ainsi que « les publicains et les prostituées vous précèdent dans le royaume de Dieu » (Matthieu 21,31), eux qui ont accepté cette main tendue !



Olivier Fröhlich

Évangile de Jésus-Christ selon saint Matthieu (Mt 21,28-32)

En ce temps-là, Jésus disait aux grands prêtres et aux anciens du peuple : « Quel est votre avis ? Un homme avait deux fils. Il vint trouver le premier et lui dit : 'Mon enfant, va travailler aujourd'hui à la vigne.' Celui-ci répondit : 'Je ne veux pas.' Mais ensuite, s'étant repenti, il y alla. Puis le père alla trouver le second et lui parla de la même manière. Celui-ci répondit : 'Oui, Seigneur !' et il n'y alla pas. Lequel des deux a fait la volonté du père ? » Ils lui répondent : « Le premier. » Jésus leur dit : « Amen, je vous le déclare : les publicains et les prostituées vous précèdent dans le royaume de Dieu. Car Jean le Baptiste est venu à vous sur le chemin de la justice, et vous n'avez pas cru à sa parole ; mais les publicains et les prostituées y ont cru. Tandis que vous, après avoir vu cela, vous ne vous êtes même pas repentis plus tard pour croire à sa parole. »